

Résolution sur la Birmanie

2008/2658(RSP) - 23/10/2008

L'Assemblée a tenu un débat, conformément à l'article 115 du Règlement (débat sur des cas de violation des droits de l'Homme, de la démocratie et de l'État de droit), sur la Birmanie.

Le débat a été suivi du vote d'une proposition de résolution.